

Communiqué pour les médias

8 février 2011

Axe ferroviaire Lausanne – Brigue Le Gouvernement valaisan souhaite une réalisation anticipée

(IVS).- La loi fédérale sur le développement de l'infrastructure ferroviaire du 20 mars 2009 prévoit des mesures d'accélération et d'augmentation du rendement sur la ligne CFF Lausanne-Brigue-Iselle. Mais faute de financement suffisant, les offices fédéraux n'envisagent ces améliorations qu'à l'horizon 2025. Afin d'accélérer les opérations le Valais souhaite, en collaboration avec le canton du Vaud, préfinancer les études, estimées à 3 millions de francs. Il a transmis en novembre 2010 au Gouvernement vaudois une proposition de convention-cadre, qui devrait assurer ce préfinancement avec les CFF et l'Office fédéral des transports.

La loi fédérale sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (LDIF), en force depuis fin 2009, propose des démarches innovantes pour moderniser et développer les chemins de fer. Sa mise en œuvre est prévue dans le cadre du « développement futur de l'infrastructure ferroviaire » (ZEB).

L'article 4, alinéa 1 de la LDIF prévoit, entre autres, des mesures d'accélération et d'augmentation du rendement sur la ligne CFF Lausanne-Brigue-Iselle. La mise en fonction de ces mesures est prévue à l'horizon 2025, selon les dernières informations reçues des offices fédéraux concernés.

Le Valais juge prioritaire le développement ferroviaire entre Lausanne et Brigue, de même que l'achèvement de l'axe Lötschberg de base - Simplon jusqu'à l'Italie. Il souhaite lancer rapidement ce dossier sur les améliorations de la ligne internationale du Simplon, entre Lausanne et Brigue.

L'article 12, alinéa 3a de la LDIF offre l'opportunité aux cantons de préfinancer les études et/ou la réalisation des mesures décidées par les Chambres fédérales. Le Valais a exprimé, au début 2010, sa volonté de préfinancer au moins les études des mesures d'accélération et d'augmentation du rendement sur la ligne Lausanne - Brigue - Iselle, en collaboration avec le canton de Vaud.

Les gouvernements vaudois et valaisans se sont rencontrés en avril 2010. Ils ont alors retenu comme prioritaire la volonté de collaborer pour améliorer les conditions d'exploitation de la ligne du Simplon.

En novembre 2010, le gouvernement valaisan transmettait au Conseil d'Etat vaudois divers éléments démontrant l'intérêt des deux cantons d'initier rapidement les réflexions et projets à envisager sur l'axe Lausanne - Brigue - Iselle. Un projet de convention-cadre relative au développement de l'offre et des infrastructures sur cette ligne, préparé avec l'OFT et les CFF, a été transmis en novembre 2010.

Les incidences financières de ces préfinancements seront modérées, car les deux cantons ont proposé de se limiter, dans une première étape, au préfinancement des études. Dans le cadre de l'élaboration de la LDIF, l'OFT a évalué sommairement le coût des travaux sur la ligne Lausanne - Brigue - Iselle à une enveloppe de 50 millions de francs (base 2007). Le montant estimé pour réaliser les études, qui serait ultérieurement remboursé par la Confédération, est évalué à trois millions de francs (soit 6% du montant des travaux). Sur cette part, environ 1.8 à CHF 2 millions concerneraient des projets sur territoire valaisan, le solde concernerait des projets sur terres vaudoises.

Une fois les études réalisées, les partenaires seront en mesure de finaliser les conventions quant à la réalisation échelonnée des divers travaux nécessaires.

Personnes de contact :

Jacques MELLY, conseiller d'Etat - 027 606 33 00 Pascal BOVEY, chef du Service des transports - 027 606 33 91